



## 4eme - 3eme : Vacances scolaires : Stages de 1 à 5 jours en entreprise

publié le 10/01/2021

### Descriptif :

Chaque élève de 4eme et de 3eme a le droit de faire un stage pendant les vacances scolaires en s'adressant au conseiller : M. Jean-Richard LAFFORT

Conseiller "entreprises" de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême

[jean-richard.laffort@cifop.fr](mailto:jean-richard.laffort@cifop.fr)

05 45 90 13 01

### Toutes les étapes pour l'inscription ---> suite de l'article

Chaque élève de 4eme et de 3eme a le droit de faire un stage d'observation et de découverte pendant les périodes de vacances scolaires. Cela permet de découvrir plusieurs métiers ou plusieurs lieux d'exercice d'une même profession. Ces stages en entreprise sont possibles en toute légalité avec la signature de conventions avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, et ce quelque soit le type d'entreprises visées.

Pour cela il faut :

- ▶ Trouver l'entreprise qui accepte le stagiaire pour une durée de 1 à 5 jours
- ▶ Prendre contact avec un conseiller de la Chambre de Commerce
- ▶ Retirer des conventions de stages qui seront à remplir et à signer
- ▶ Retourner les conventions remplies et signées au minimum une semaine avant la date de début du stage.

### COORDONNÉES du CONSEILLER

M. Jean-Richard LAFFORT

Conseiller "entreprises" de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême

[jean-richard.laffort@cifop.fr](mailto:jean-richard.laffort@cifop.fr)

05 45 90 13 01



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.